



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Alerte sur la situation du CMPP d'Albi

Question écrite n° 16709

Texte de la question

Mme Karen Erodi alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation actuelle au centre médico-psycho-pédagogique d'Albi. Ce CMPP accueille des enfants et des adolescents de 0 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques, scolaires ou familiale d'origine multifactorielle. L'équipe de 18 salariés se constitue d'assistantes sociales, de secrétaires, de psychomotriciennes, d'orthophonistes et de psychologues. Cependant, depuis novembre 2023, le parcours de soin des enfants est dégradé. Il n'y a plus de nouvelles familles accueillies au sein du centre et des enfants se retrouvent sans traitement. En l'absence de médecin chef de service, les missions du CMPP ne peuvent plus être assurées. Plus largement, les salariés sont en souffrance. Ils déplorent des pratiques managériales qu'ils estiment maltraitantes et inacceptables. Déjà deux personnes ont démissionné et les arrêts maladie s'enchaînent pour les soignants restant au sein de la structure. On dénombre près de huit arrêts de travail en janvier et quatre en février. Un accident du travail a également eu lieu ces derniers mois. Il est clair que le personnel est en détresse et que la situation ne peut plus continuer ainsi. En outre, les dysfonctionnements au sein du CMPP engrangent des défauts de prises en charge pour des jeunes patients qui ont besoin d'un diagnostic puis d'un réel parcours de soin adapté. À l'heure actuelle, 13 % des enfants et adolescents présentent au moins un trouble psychique. Beaucoup se tournent vers les CMPP pour avoir une prise en charge mais ces structures sont saturées et trop peu nombreuses. Lors de l'examen du dernier projet de loi de financement de la sécurité sociale, le groupe parlementaire de La France insoumise proposait donc de réaffecter les crédits alloués au dispositif « Mon soutien psy », qui est un échec total, vers les CMPP pour permettre le recrutement de 2 500 postes de psychologues. Amendement passé à la trappe suite à l'adoption du budget de la santé par 49, alinéa 3. Face à cette situation, elle lui demande si elle compte apporter un soutien financier aux structures médico-sociales comme celle d'Albi dans le cadre du prochain PLFSS.

Données clés

Auteur : [Mme Karen Erodi](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16709

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Enfance, jeunesse et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2567

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)